

TROIS CERTIFICATS MILITAIRES SUR MARTINES DE PASQUALLY

Publiés par Serge Caillet

Depuis l'extraordinaire découverte, par Christian Marcenne, de pièces inédites sur la carrière militaire de Martines de Pasqually (« Martines de Pasqually militaire », *Bulletin de la Société Martines de Pasqually*, n° 6, 1996, pp. 18-25) et aussitôt signalée et commentées ici même (« Sur Martines de Pasqually. Une découverte qui doit être capitale. Hommage à Christian Marcenne », *l'Esprit des choses*, n° 15, 1996), nous attendions que les pistes ainsi ouvertes permettent à cet heureux chercheur à qui Robert Amadou rendait hommage en l'encourageant à poursuivre, de faire de nouvelles trouvailles. En l'absence de toute réponse à ces encouragements, ou de toute autre publication qui y donne suite, nous nous permettons aujourd'hui de publier ici pour la première fois les pièces nouvellement mises au jour, qui sont conservées à Bordeaux, aux Archives départementales de la Gironde, sous la cote 3^E 17592.

Rappelons que ces documents certifient que Martines de Pasqually a servi successivement dans trois régiments : celui d'Imbourg (*sic* pour Edimbourg) dragons, en Espagne, en 1737-1738; celui d'Isle de France, à Bastia, en 1740; et enfin dans les gardes suisses, en Italie, en 1747. Des recherches en cours, notamment dans les archives de l'Armée de terre devraient permettre d'annoncer sous peu de nouvelles trouvailles, tant sur Martines que sur son oncle, et donc sur son milieu familial.

En attendant, et en l'absence de la publication des documents originaux par leur inventeur, voici, produits ici pour la première fois en fac-similé, suivi d'une transcription indispensable, les certificats obtenus par Martines de Pasqually, qui attestent de son état militaire.

S. C.

DIL 10^e avril 1772



Depot de
fécen

Mujourd'hui, le Dixime Journois d'avril
mil Sept cent Soixante Deux après midi, devant le
Conseiller du Roy notaire à Bordeaux (Sauvigny),
fut présent messire Jacques Hyeron Joachim Dom Martinez
de Sasqually écuyer habitant et appartenant à la
Judaïque paroisse. Projet

Lequel a Renu et déposé à l'ordre l'un des notaires
pour être annexé au présent acte et mis au rang des

minutier, du D. Sieur Comparant tout en quinze nevarietur.

En premiére lieu une attestation en forme d'enquette faite
devant m. le Lieutenant général de la Sénéchausée de
Toulouse à la requdition du D. Sieur Comparant, datté dans —

Son commencement du deux janvier mil Sept Cent Soixante
en ce lieu par le D. Lieutenant général et pavu

Légalisé ledix neuf avril mil Sept cent Soixante Deux
plus un certificat donné au D. Sieur Comparant par M. Le

Lieutenant des Seigneurs les maréchaux de France

au département de Toulouse, datté à la fin d'Avril l'an

Novembre mil Sept Cent Soixante et signé Dupuyet de la

Comparant

Notaire

à Toulouse

le 10 Novembre 1772

Signé par le

Comparant

Notaire

à Toulouse

le 10 Novembre 1772

autographe 8
1. 4.
10.



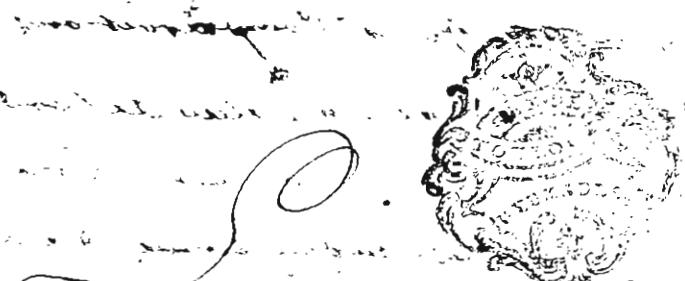
alban duement legalisé Savm. le chevalement général
de la Seine chancery de Toulouse le dix neuf avril mil sept cent
soixante-deux, et finallement un autre certificat parallèlement
délivré au d^r Compagnant Savm. de Cambrai capitaine
au régiment de Berry, daté de Toulouse le six huit avril
mil sept cent soixante deux et signé Cambrai

Letours formant trois pieces les deux premières du deux
petites scuilles de petit papier timbré et la troisième du même
scuille aussi petit papier timbré, sur quel dépôt desd. pieces lesd.
Sieur Compagnant nous a reçus acte pour lui en clercure de
l'expédition que lui avons octroyé fait et passé ad hoc aux
enfants de Serres l'université notaire lez Jours
mois et années sus d^r signé.

Sou Martinet Désargues Delatour

Dugem

Perrins



Lequelz jugeant faire de son aise le dixme Janvier
pris devant Monsieur le Baron le Demuthson, bailli, au nom
du Roi procureur general du grand Jugeage, et
Anticomeyalie en la Couronne de Lorraine et dans
Notre hotel a trois heures de Nolent
Est l'Empereur Noble Jacques de Lorraine - Joseph de
Meaux principal, armes officier au service du Roi defaute,
que voulut que pour le faire arriver du sieur gardien du Ruy en
l'ordre de Sainte Marie d'Espagne, grand amiral des armes,
le Commandeur Tenorion qui doit nous administrer le Ruy en
ce qu'il y a de presents, Regarder que l'ame de lais et lais
l'accolatation, ou toutes autres approbation que le
Comparoison gardien nous, et toutes constatations
alterations tenuer devant aste, assigner

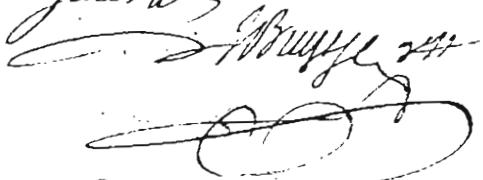
Doffartine

Nous de jugement ayant fait au dixme Janvier
avons tenu au service du Ruy en l'ordre de Sainte Marie
les armes presentes administrer, et au mefme
apres, et par lais jugeons que la disruption

Demuthson

Diverses agravations quels Comparoitron
Mémoires Egidie Dernestge, chevalier et lord de
Royal amittaire des d'hois, ays quez Brissac,
tous deux officiers pris au régiment de
Larochebays, et autres organisés et combafé,
ages, Ravel le 1^{er} de D'Amagis de neuf ans, ouys
moyenne force, huit ans, y ays de l'âge de
jusqu'au temps de la mort de l'ordre
quoy quez illes ayent été de l'ordre
de l'ordre, et l'ordre de l'ordre qu'il estoit avoit
comme mid sept ans quarante beloble quez de
Ayron Joseph Dernestge par son pere, guy Servirein
égalité d'officier des armes de France dans le
régiment de l'ordre de l'ordre, guy estoit organisée
et baptisé en Corse, et son pere ayez
griffon, et son pere ayez une faie d'ordre de l'ordre
avertissement, qu'ilz voulent continuer vole, malveillant
proposition de MORTGAT Brissac

D'Amagis de l'ordre
Signature



Nous Barnabé de Mortgat au conseil
du Roy premier president pres de la justice Major
chateuaat general de la Reine dans le territoire,

15

certificis atao auxquels appartenirent que le Ruy de
Plessis y eust l'un des greffiers de notre Siege mis au bas
de l'enquetor Somaire cy derrier, est veritable Bouling
ordinaire et que foy doity etre ajoutee l'autre en
jugement que dehors, en faucon de quey n'ores avous -
Signez les presents contres ignes je au nostre peretoir
et y avous fait apposer le sceau de nos armes.
et ouue a touttoys de dixneuvième avril Mil
Septe cent soixante Deuse. A mon hommage

Liongmais

BavMaudement
Marguerite

Nous Louis Enril De Cambray Capitainez
au Regiment Des Berryz actuellement en
garnison, a toulouse. Certificion Connostre le
noble jacques Deslyillon Dom Martinez —
pas qualis pour tel, et de plus l'avoit fait
servir en qualite, D'officier au Regiment —
Demandez garde suis l'annee de ~~1722~~
quarante sept au service Des pagner qui
faisent les Campagnes en Italie en foy de
quoy lui avon donne le certificat pour
lire servir in li quib avisera affurent
atous leux quib appartiendras que le dit —
certificat Contient verite donne a toulouse
le 18 avril 1762 signe par moy

ne varietur

D. Martinez Depas qualij Delatour

Cambrai
fut au Rendance 11. avril 1722
f. 4 reans 10 Bouys au temps des
comptes tenus par Cambrai 14.

Nostre Emanuel du Puget Baron
de St Albans Lieutenant de nos Seigneurs

Le Marechal de France au Departement
de Toulouze

Certifions a Tous quil appartiendra
que le Sieur Jacques Lizonou Joachim Dom
Martines pas qualitat Lieutenant au
Regiment D'Inbourg Dragon es ce pour

Lauoir veu servir en cette qualite dans la
campagne du Sieur Dom pasqually

Son oncle etant en Espagne en mil Sept

cent trente Sept, et trente huit, le que
depuis ce temps la ledit dom martines
est pas qualles en cette qualite a touzours fait

profession de portee des armes attestons
que plus nacion Sieur ny vuy dire quil le

Rien fait, dans sa conduite qui porte

La moindre atteinte a sa conduite ny a

Neveu de Don Martinet Pasqually de Toulouse

Ses meurs En Roy deuy Nos Luy ~
aours donne Le present Certificat pour
Luy Seru Le valou aussi quil avisera
que Nous avons signe l'acte ou le sceau
de nos armes Et fait contre signer par ~

Notre Secrétaire a l'ordre le vingt et une
Novembre mil Sept cent Soixante et un ~

Le plus des obars
fou au bord une faveur de 15 francs
et au quatorze ouvrage de l'Ambur



Par monseigneur les seigneurs

LHJ

Vous trouvez dans l'acte ou le sceau
du Roi premier partie en
present que nous l'ont envoi
à monsieur le Sieur de
Toulous, Certificats à tous ces qui ~

appositione que le Seigneur.
Dupuyard's album; I have made
mention les marchaux a
France and export envoi a
Toulouse, mis au bas du certificat
qu'il est véritable, son Seigneur
domine en ce temps d'aujourd'hui
tenu en gage auquel quechob, En
l'an de la naissance de Nostre Dame
cez ces autels cez nos armes
et de l'ancien et de l'ancien
apposant le siede a nos armes
Domine a Toulouse le dix Neufaine
du il mil Sept cent Soixante
Sous. Domine non jugemus pri
F. J. Mal

P. F. M.
au mandement
de Marqued

Du 10^e avril 1772
Depot de pièces

Aujourd'huy Dixième du mois d'avril mil sept cent soixante douze après midy par devant les conseillers du Roy notaires à Bordeaux soussignés, fut présent messire Jacques Lyoron Joachin Dom Martines de Pasqually ecuyer habitant de la présente ville rue Judaïque Parroisse St Projet.

Lequel à Remis et déposé à Perrins l'un des notaires pour être annexé au présent acte et mis au rang de ses minuttes, du d. Sieur comparant contresignés nevarietur. En premier lieu une attestation en forme d'enquette faite par devant M. le lieutenant général de la Sénéchaussée de Toulouze à la requisition du d. S. comparant, dallée dans son commencement du deux janvier mil Sept Cent Soixante un délivré par le d. S. lieutenant général et par lui légalisé le dix neuf avril mil Sept Cent Soixante deux ; plus un certificat donné au d. S. comparant par M. le Lieutenant de nos Seigneurs les maréchaux de france au département de Toulouze, daté à la fin du vingt cinq novembre mil sept cent soixante un Signé Dupuget de St alban duement légalisé par M. le Lieutenant général de la Sénéchaussée de toulouze le dix neuf avril mil Sept Cent Soixante deux, et finallement un autre certificat pareillement delivré au d. S. comparant par M. de Cambray capitaine au régiment de Berry, daté de toulouze le dix huit avril mil Sept Cent Soixante deux Signé Cambray.

Letous formant trois pièces les deux premières sur deux petites feuilles de petit papier timbré et la troisième sur une demy feuille aussi petit papier timbré, duquel depot des d. pièces le d. Sieur comparant nous a requis acte pour lui en delivrer des Expeditions que lui avons octroyé. Fait et passé à Bordeaux en l'Etude de Perrens l'un des d. notaires le d. jour mois et an que dessus & à Signé.

Don Martinets Depasqually Delatour

Dugan

Perrens

[mention marginale :] [...] a Bordeaux ce 11 avril 1772 [...] Recu quatorze sols compris les [...]

L'an mil sept cent soixante un, le deuxième janvier par devant nous Barnabé Dermothon (?), Ecuyer au [Service ?] du Roy premier president presidial; juge mage, et lieutenant general né en la Senechaussés de Toulouse et dans notre hotel a trois heures de [...]

Est Comparu noble jacques de Lyoron joachim de Martin paschal, ancien officier, au Service du Roy de france, quy a dit que pour luy servir ainsy et par devant quy il appartiendra, il a Besoin d'Etablir par lattestation de plusieurs personnes, quil a effectivement servi en quallité d'officier dans larmée de france, pendant plusieurs années, et connu des temoins quil doit avoir administrés [...] et que deux ycy presents, Re... quil nous plaise [...] leur attestation, et celle des autres a proportion quil comparaitront par devant nous, [...] des dites attestations luy en donnons acte, et a signé.

De Martines

[mention marginale :] nevarietur Don Martinét depasqually delatour

Nous dis juge mage ayant egard aux d. requisitions avons [...].par sommaire (?) aprise l'attestation des temoins a nous presentement administres, comme suivra cy après, et y sera par nous procéde a la reception des autres a proportion quils Comparaotront Messires Egidie de Mortgat, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St Louis, et jacques Brisson, tous les deux officiers presents au Régiment de la Rocheaymon, actuellement en garnison a toulouse, agés, scavoir le dit Mre De Mortgat de cinquante deux ans, et le dit Mre de Brisson, quarante deux ans, moyenant serment la main par [...] de notre [...] l'un après l'autre sur les saints evangilles, ayant promis et juré de dire la vérité, et ont dit l'un après l'autre et unanimement qu'ils attestent avoir connu en mil sept cent quarante le d. noble jacques Lyoron johachim de martin paschal, quy servoit en quallité d'officier aux armées de france dans le régiment de Lisle de france, quy étoit en garnison a Bastiat en Corse, et se sont signés avec nous et notre greffier, après leur avoir [...] fait lecture de leur presente attestation, quils ont dit contenir verite, et a laquelle [...] presentement.

Mortgat Brisson

[...] juge mage Lieut general

Nous Barnabée de Morlhon Ecuyer conseiller du Roy premier president presidial juge mage et lieutenant general né en la senechaussée de Toulouse, certiffions a tous ceux qu'il appartiendra que le seing du sieur Byuisse (?) L'un des greffiers de notre Siege mis au bas de l'enquête somaire cy dernier, est véritable, Son Seing ordinaire et que foy doit y être ajoutée tant en jugement que dehors, en temoin de quoy nous avons signé ces presentes contresignées par notre secretaire et y avons fait apposer le sceau de nos armes. Donné à Toulouse le dixneuvième avril Mil Sept cent soixante Deux.

[...] Juge mage
Lieut general

Par mandement
[...]

[mention marginale :] ... a Bordeaux ce 11 avril 1772...

Nous Louis [Enrie ?] De Cambraÿ Capitaine au Regiment de Berry actuellement en garnison a toulouse sertifion connoitre le noble jaques De Lÿolron Dom Martines pasqualis pour tel, et de plus lavoir [...] servir en qualité, d'officier au Regiment de mandre garde suise lannée de quarante sept au servisse des pagnes qui faisent les campagnes en Italie en foi de quoÿ lui avon donné le sertificat pour lui servir inci quil avisera assurant a tous ceux quil appartiendra que le dit sertificat contien vérité donné a toulouse ce 18 avril 1762 signe par moy

Nevarietur

Cambray

D. Martinet Depasqually Delatour

[...] a Bordeaux ce 11 avril 1772
f. 14 v ars 10 [Reçu ?] quatorze sols
Compris le [...] 14.

Nous Emanuel du puget Baron de St alban, Lieutenant de nos seigneurs les Marechaux de france au Departement de Toulouse

Certifions a tous quil appartiendra que le sieur jacques Lyoron, Joachin dom martines pasqualis, a eté Lieutenant au Regiment Dimbourg dragon et ce pour lavoir veu servir en cette qualite dans la compaigne du sieur Doum pasqually son oncle etant en Espagne, en mil sept cent trente sept, et trente huit, et que depuis ce temps La, ledit doum martines pasqualis en cette qualite a toujours fait profession de porter des armes attestons de plus navoir sceu ny ouy dire quil est rien fait, dans sa conduite qui porte lamoindre atteinte a sa conduite ny a ses meurs En foy de quoy nous Luy avons donné Le presant certificat pour Luy servir et valoir ainsi quil avisera que nous avons signe fait aposer le sceau de nos armes et fait contre signer par notre secretaire a Toulouse le vingt cinquieme novembre mil sept cent soixante un.

[signé :] Du pujet de st alban

[...] a Bordeaux ce 11 avril 1772 f. 15 [...]
Reçu quatorze sols compris les [...]

Dambrun

Par monsieur le Lieutenant

Signé : (illisible)

[mention marginale :] nevarietur Don Martinets de pasqually de latour

Nous Barnabé de Morlion Ecuyer con^{er} du Roy premier president presidial juge mage et lieutenant general Né En la senechaussée de Toulous, certiffions a tous ceux quil appartiendra que le Seing de M^{re} Dupuget St alban ; Lieutanant de Messieurs les marechaux de France au departement de Toulouse, mis au bas du certifficat [...] veritable, son seing ordinaire et que foy doit y Etre ajoutée tan en jugement que dehors, en temoin de quoy nous avons signé ces presentes contresignées par Notre secretaire et y avons fait apposer le Sceau de nos armes. Donné a Toulouse le dix neufième avril mil sept cens soixante deux.

Demorlhon juge mage Lieut
general

Par mandement
[...]